

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 avril 2014

L'an **deux mil quatorze**, le **quatorze avril** à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 8 avril, sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Isabelle THIEBLIN, Mme Sonia GENISSEL, Mme Evelyne BOURLIER, Mme Béatrice POSTIC, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Kévin FOUQUET, M. Arnaud POITRIMOL, M. Alain HOYAU, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Etait absent : M. Fabien PELLETIER (pouvoir donné à M. Alain HOYAU).

Secrétaire de séance : Mme Christine LA LOUZE.

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal,
- Constitution des commissions communales,
- Désignation des représentants de la commune aux divers organismes et syndicats intercommunaux,
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Indemnités Maire et Adjointes,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Mme MARY indique que chaque conseiller dispose d'une pochette nominative destinée à regrouper tous les documents nécessaires au bon suivi de la réunion et de l'information. Cette pochette sera utilisée pendant toute la durée du mandat et restera à la mairie.

Mme MARY fait circuler le registre des délibérations afin que chaque conseiller signe le procès-verbal des élections du 4 avril 2014.

1- Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Ce règlement est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Mme MARY précise qu'il est un bon outil pour se mettre d'accord sur la façon de travailler (Mme Mary précise que c'est un code de bonne conduite et qu'elle avait pris l'initiative d'en mettre un en place lors du mandat précédent – celui-ci doit être réactualisé).

Détermination d'un jour fixe pour les réunions de conseil : après tour de table, il apparaît que le **lundi des semaines paires** serait le jour qui conviendrait à l'ensemble des membres.

Heure : **20 heures**.

Fréquence des réunions : **une fois par mois** sauf urgence

Durée : **2 heures/2 heures 30 maximum**

Secrétaire de séance : chaque conseiller pourra faire le compte rendu à son tour. Il pourra le faire seul ou avec l'aide de la secrétaire de mairie ou du Maire qui l'approuvera avant de le diffuser.

Respect de l'ordre du jour : Si un conseiller arrive en retard à une réunion, il prendra le cours de la réunion sans qu'il soit possible de revenir sur un sujet déjà traité. Si le retard est prévisible et signalé et que le conseiller désire participer à un point précis, ce point pourra être décalé de l'ordre du jour. M. CROUZILLARD demande : « si un conseiller a une question, peut-il la mettre à l'ordre du jour ou à quel moment peut-il la poser ? ». Mme MARY répond que toute convocation est faite par le Maire qui est seul

responsable de l'ordre du jour. Elle précise qu'en fin de réunion un tour de table est systématiquement effectué pour que chaque conseiller puisse poser des questions ou faire part d'observations.

Diffusion du compte rendu : il est affiché au panneau extérieur de la mairie sous huitaine et transmis par mail à 5 journaux ainsi qu'aux conseillers (édition papier pour ceux n'ayant pas internet).

2- Constitution des commissions communales :

Chaque conseiller a reçu une information sur le rôle et le fonctionnement de chaque commission. Mme MARY rappelle que le Maire est Président de droit de chaque commission.

Commission des finances :

Mme MARY souhaite que chaque conseiller participe à cette commission au moins la première année afin d'appréhender au mieux le budget communal.

Tous les conseillers acceptent d'être membres de cette commission.

Commission des travaux et bâtiments communaux :

Mme LA LOUZE Christine, M. GESNE Marcel, M. MARY Michel, Mme BOURLIER Evelyne, M. CROUZILLARD Jean-Fred, M. POITRIMOL Arnaud, M. CHARPENTIER Jean, M. HOYAU Alain (suppléant).

Commission voirie et réseaux :

M. GESNE Marcel, M. FOUQUET Kévin, M. MARY Michel, Mme BOURLIER Evelyne, M. CROUZILLARD Jean-Fred, M. HOYAU Alain et M. CHARPENTIER Jean.

Commission des affaires scolaires, jeunesse et sports :

M. PELLETIER Fabien, Mme LA LOUZE Christine, Mme GENISSEL Sonia, M. FOUQUET Kévin, Mme LUREAU Nathalie, Mme BOURLIER Evelyne, Mme POSTIC Béatrice et M. HOYAU Alain.

Commission information et communication :

M. PELLETIER Fabien, Mme LA LOUZE Christine, Mme GENISSEL Sonia, Mme LUREAU Nathalie, M. CROUZILLARD Jean-Fred et Mme THIEBLIN Isabelle.

Commission « dynamisation de la commune » :

M. PELLETIER Fabien, Mme LA LOUZE Christine, M. GESNE Marcel, Mme GENISSEL Sonia, M. FOUQUET Kévin, M. LUREAU Nathalie, M. MARY Michel, Mme BOURLIER Evelyne, Mme POSTIC Béatrice, M. CROUZILLARD Jean-Fred, M. HOYAU Alain, Mme THIEBLIN Isabelle et M. CHARPENTIER Jean.

Commission assainissement :

M. GESNE Marcel, M. FOUQUET Kévin, M. MARY Michel, M. CROUZILLARD Jean-Fred, M. HOYAU Alain, M. POITRIMOL Arnaud, Mme THIEBLIN Isabelle et M. CHARPENTIER Jean.

Commission d'appel d'offres :

Le Conseil Municipal,

-Vu le Code des Marchés Publics,

-Vu le CGCT et notamment l'article L2122-22

-Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,
-Vu l'unique liste présentée pendant la séance dont il est donné lecture,
-Considérant qu'outre le Maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal,
a élu Mmes Evelyne BOURLIER, Isabelle THIEBLIN et M. Jean-Fred CROUZILLARD, délégués titulaires et MM. Marcel GESNE, Michel MARY et Jean CHARPENTIER, délégués suppléants.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Centre Communal d'Action Sociale :

Il dispose d'un budget spécifique.

Le Maire est de droit président du conseil d'administration.

Désignation limitée à 4 membres parmi le Conseil Municipal (membres élus) : Mmes LA LOUZE Christine, BOURLIER Evelyne, POSTIC Béatrice et GENISSEL Sonia ; et 4 membres extérieurs (nommés à l'appréciation du Maire) : 1 personne représentant des associations familiales, 1 personne représentant des associations de retraités et de personnes âgées, 1 personne représentant des personnes handicapées et 1 personne représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commission communale des impôts directs :

Pour répondre à M. le Directeur du Centre des Finances Publiques, il est nécessaire de fournir une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) assujetties au minimum à une taxe communale. Parmi ces 24 noms, le Directeur choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal accepte la liste proposée par le Maire, toutes les personnes seront prévenues avant que leur nom ne soit transmis.

3- Désignation des représentants de la commune aux divers organismes et syndicats intercommunaux :

SIAEP du Perche Sud : (syndicat d'eau 28 communes)

Mme le Maire indique que les recours déposés au Tribunal Administratif ne sont toujours pas jugés. Cependant, la commune est intégrée de force depuis le 1^{er} janvier 2014 au SIAEP il est donc nécessaire de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal.

Mmes Danièle MARY, Isabelle THIEBLIN et M. Jean-Fred CROUZILLARD se portent volontaires pour être désignés délégués titulaires. Résultats : 15 voix pour Mme MARY, 12 voix pour Mme THIEBLIN et 2 voix pour M. CROUZILLARD.

Mmes MARY et THIEBLIN sont désignées membres titulaires. MM. CROUZILLARD et CHARPENTIER sont désignés membres suppléants.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Pays Perche Ornaïs :

Suite aux élections municipales de mars 2014 et conformément à l'article 5711-1 du CGCT, il appartient aux communes et EPCI de désigner et d'installer les nouveaux organes délibérants du syndicat du Pays du Perche Ornaïs (SIDTP).

Ce syndicat a pour objets : la réalisation d'études, la mise en œuvre de procédures de développement et de programmes d'actions agricoles, économiques, touristiques, sociaux et culturels ainsi que l'élaboration de la charte de Pays et du Schéma de Cohérence Territoriale.

Selon les statuts dudit syndicat, la commune adhérente sera directement représentée au sein du comité syndical du SIDTP par un délégué titulaire et son suppléant.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et voté, ont été élus pour le comité syndical : Mme THIEBLIN Isabelle, délégué titulaire et M. CROUZILLARD Jean-Fred, délégué suppléant.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

CNAS (Comité National d'Action Sociale):

Le CNAS offre aux agents de la fonction publique territoriale une gamme diversifiée de prestations (chèque vacances, coupons sport, rentrée scolaire, billetterie, ...).

Mme Christine LA LOUZE représentera la commune.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

SE 61 (Syndicat de l'Energie de l'Orne) :

Le Conseil Municipal ouï les explications du Maire,

-Vu l'article 5211-8 du CGCT,

-Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 28 du 31 décembre 2013 relatif au changement de dénomination et de modification des statuts du Syndicat de l'Energie de l'Orne,

-Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de la commission locale à laquelle est rattachée la commune,

-Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné par 15 voix Mme Danièle MARY, délégué titulaire et par 14 voix M. Jean CHARPENTIER, délégué suppléant (M. Arnaud POITRIMOL ayant obtenu 1 voix).

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

-Vu l'article L2122-22 du CGCT,

-Considérant qu'il est nécessaire d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer les membres du Conseil sur chaque demande,

décide, à l'unanimité, de déléguer au Maire les matières suivantes :

-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

-passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

-prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

-accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle (infractions volontaires aux règlements communaux, vols, dégradations),
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 200 euros,
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Présents : 14	Votants : 14+1P	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5- Indemnités Maire et Adjointes :

Indemnité de fonction du Maire :

Mme le Maire s'étant retirée, Mme La Louze, Adjointe indique que selon le barème applicable, l'indemnité de fonction d'un Maire d'une commune de 500 à 999 habitants correspond à 31 % de l'indice 1015 soit à ce jour une indemnité brute mensuelle de 1 178.46 € (à déduire CSG, CRDS, retraite complémentaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde au Maire à compter de sa date d'entrée en fonction (4 avril 2014) le taux autorisé soit 31 % de l'indice 1015.

Présents : 13	Votants : 13+1P	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Indemnité de fonction des Adjointes :

Mmes La Louze, Thiéblin et M. Charpentier s'étant retirés, Mme le Maire indique que selon le barème applicable, l'indemnité de fonction d'un Adjoint d'une commune de 500 à 999 habitants correspond à 8.25 % de l'indice 1015 soit à ce jour une indemnité brute mensuelle de 313.62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde aux 3 adjoints à compter de leur date d'entrée en fonction (4 avril 2014) le taux autorisé soit 8.25 % de l'indice 1015.

Présents : 11	Votants : 11+1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

6- Informations diverses :

-Suite au cambriolage de l'atelier communal le 29 janvier, la compagnie d'assurances estime à 7 000 euros la valeur vénale du camion Renault Master (retrouvé désossé et incendié). Ce véhicule sera remis à l'assureur.

-Mme Mary communique les délégations données aux adjoints :

Mme LA LOUZE a reçu délégations de signature pour :

- La comptabilité publique
- La réalisation d'études diverses
- Les affaires sociales
- Tous documents pour lesquels le maire se trouverait directement concerné.

M. CHARPENTIER Jean :

- la voirie communale et communautaire
- la salle des fêtes (état des lieux, remise de matériels)
- les fêtes et cérémonies

Mme THIEBLIN Isabelle :

- Le conseil municipal jeunes
- L'environnement
- La communication

-Mme MARY indique que la liste des membres du Conseil Municipal suivant l'ordre du tableau se trouve dans les pochettes individuelles.

-Mme MARY détermine avec les membres du conseil deux dates pour organiser la visite des bâtiments communaux et fixe au 10 juin la rencontre Elus / Personnel communal.

7- Tour de table :

-Nathalie LUREAU indique qu'il y a eu une coupure électrique vendredi soir et samedi matin sur la route du Theil. Une branche serait tombée sur un câble. Les 4 fils ont été remplacés.

-Kévin FOUQUET demande à qui incombe le nettoyage de la rivière. Mme MARY répond que l'entretien des bordures est à la charge des riverains. A partir du 1er janvier 2016, les Communautés de Communes auront de nouvelles compétences obligatoires « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».

-Alain HOYAU se dit gêné par les votes à bulletins secrets. Dans un souci de transparence, pourquoi ne pas voter à main levée ? Dans certains cas, recourir au vote à bulletin secret est obligatoire (CGCT).

-Isabelle THIEBLIN informe que pour la constitution d'un conseil municipal « jeunes », elle prendra des renseignements auprès d'un représentant de la ville de La Ferté Bernard. Le conseil municipal « jeunes » fonctionne depuis plusieurs années dans cette ville.

-Jean CHARPENTIER indique qu'une voiture stationne depuis très longtemps sur le parking de la mairie, privant ainsi les automobilistes d'un emplacement de stationnement.

Fin de la réunion : 21 h 50.